

Exclusion des observateurs nationaux du référendum

La polémique

Le refus du ministère de l'intérieur d'accepter les observateurs issus des ONG nationales "pour défaut de capacité" de ces dernières entraîne la réplique de la coordination assurée par le GERDES. L'antenne mauritanienne de l'ONG africaine et les autres organisations intéressées par l'observation, fortes de leur "expérience nationale et internationale élèvent une vive protestation" contre la décision des autorités et lancent un appel en vue "de la mise en place d'une réglementation concertée avec la société civile, sur l'observation des élections".

Les ONG réaffirment pour la circonstance leur détermination à collaborer avec les autorités pour mener à bon port la transition et la suite du processus électoral. Le "manque de capacité et d'expé-

ce" dans le domaine de l'observation électorale au niveau des organisations nationales, qui a servi d'argument à l'administration pour les exclure, selon le communiqué de ces dernières, provoque également une réaction du PNUD.

En fait, le communiqué dénonçant l'exclusion fait dire au ministère de l'Intérieur qu'une formation qui devait être dispensée par l'agence onusienne n'a finalement pu être réalisée avant l'échéance électorale du 25 juin. D'où une réaction de la coordination des Nations Unies suivant un communiqué rendu public lundi. Celui-ci dément formellement la thèse de la formation non dispensée au sujet de l'observation du scrutin référendaire: "le PNUD laisse au comité interministériel chargé de la transition démocratique l'entière responsabilité de sa déclaration relative à la formation organisée par le PNUD". Le communiqué donne des précisions sur les séances de formation qui ont été organisées et nie toute sollicitation de la part des autorités ou des ONG relative à l'observation du scrutin référendaire du 25 juin.

Suite en page 3

La polémique

Suite de la Une

S'exprimant dimanche après midi, à l'occasion d'un point de presse, le directeur de la promotion de la démocratie et de la société civile, Sidi Yeslem Ould Amar Chein, soutient que la demande d'accréditation des observateurs nationaux a été déposée hors délai, "requête introduite 2 jours avant le scrutin" rangeant ainsi au placard "la faiblesse des capacités" des ONG nationales. Le haut responsable du ministère a d'ailleurs précisé à cette occasion que certaines ONG nationales ayant sollicité à temps leur accréditation, ont été admises à envoyer des observateurs. Ce nouvel argument est battu en brèche par le GERDES et les organisations consœurs qui affirment avoir introduit leur demande d'accréditation les 12 et 15 juin, la décharge du service du secrétariat ministère faisant foi.

Observateurs étrangers satisfaits

Par ailleurs, 40 observateurs représentants l'Union Africaine (UA), l'Organisation Internationale de la Francophonie

(OIF) et la Ligue Arabe ont assisté au scrutin constitutionnel du dimanche.

A l'issue du vote, ils étaient globalement satisfaits, en dépit de quelques couacs jugés finalement mineurs par rapport à la bonne organisation et à la participation populaire.

Le représentant de l'UA et envoyé spécial auprès de la Mauritanie, l'ambassadeur Vijay Makhan, a révélé le bon niveau d'affluence des électeurs et le démarrage des opérations à l'heure.

L'ambassadeur sud africain auprès de la même organisation continentale a, quant à lui, le sentiment d'avoir vécu le jour de la naissance "d'une véritable démocratie" dans le pays et souligne que "l'expérience pourrait servir d'exemple en Afrique, dans le monde arabe et même ailleurs".

Le SG adjoint de la Ligue Arabe, Mouafagh Nasser, espère que le vote du dimanche 25 juin sera suivi d'autres actions en faveur de la démocratie et du peuple mauritanien. Après une observation en

amont, jusqu'à l'intérieur du pays, il a rencontré les responsables de la CENI et a visité plusieurs bureaux de vote. Il ne donne pas un jugement global définitif, mais accorde un bon point par rapport à ce qu'il a vu.

Le scrutin constitutionnel du 25 juin 2006 qui a connu son épilogue par une victoire écrasante du oui à près de 100% ressemble à une espèce de plébiscite pour le coup d'Etat du 3 août 2005, ou tout au moins enterre définitivement, et c'est l'espoir de tous, la parenthèse parfois sanglante du règne de Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya.

Constitue-t-il pour autant une rupture définitive avec le monolithisme et son corollaire, les coups d'Etat militaires? Quels seront le comportement et la réaction d'une armée dont le statut est resté étrangement absent du débat pendant la transition dans les années à venir?

Prions pour que tous les Mauritaniens intègrent les règles et conventions dont l'ensemble produit la culture démocratique, seule garantie de respect du contrat social auquel nous avons presque tous souscrit ce dimanche 25 juin 2006.